

Assistance à l'élaboration du Dossier de Maintenance des Lieux de Travail (DMLT)

Tout établissement soumis au code du travail doit être équipé de dispositifs destinés à faciliter l'entretien et la maintenance du bâtiment : ces dispositions sont regroupés dans un dossier unique : le dossier de maintenance des lieux de travail.

Cette mission d'assistance vise à faciliter les opérations d'entretien du ou des bâtiments et à compléter, s'il existe, le dossier d'interventions ultérieures sur ouvrage.

MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

- Elaboration du document unique
- Elaboration du plan de prévention

 VOTRE AGENCE

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles n°R.4211-3; R.4211-5; R.4215-3; R.4224-17; R.4224-19; R.4532-95 du Code du Travail.

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

Tout établissement soumis au Code du travail

NOTRE MISSION

Le consultant QUALICONSULT SECURITE réalise :

- Une revue des documents, plans, notices techniques, dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage
- Une visite de l'établissement.

La visite comprend un constat visuel sur :

- l'éclairage des locaux et des postes de travail,
- l'aération des locaux,
- les dispositions prises pour le nettoyage des surfaces vitrées en élévation et en toiture,
- l'accès, la circulation et les moyens de protections en couverture, les dispositions prises pour faciliter l'entretien des façades.,
- les dispositions prises pour faciliter l'entretien des halls de grande hauteur,
- l'accès aux galeries techniques et/ou vides sanitaires,
- les sanitaires, les réfectoires et les vestiaires destinés aux entreprises extérieures
- l'état et l'accessibilité des machineries ascenseurs,
- l'accessibilité des installations électriques,
- l'accessibilité des installations de ventilation et d'aération.